

N° AT 26-70

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant autorisation de travaux
Allée des Loisirs
Commune de POUQUES-LES-EAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE POUQUES LES EAUX,
VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route notamment les articles R411-8, R417-10, L325-1 et L325-3
VU l'arrêté et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8^{ème} partie.
VU la demande de Monsieur Lardi Benjamin représentant l'entreprise ENSIO-EST APOIGNY en date du 20 mai 2026
Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser le chantier permettant la pose des coffrets ENEDIS.

A R R E T E

Article 1er : Le Maire autorise les travaux de terrassement et pose de coffrets ENEDIS Allée des Loisirs par l'entreprise ENSIO-EST APOIGNY **du lundi 8 juin au mardi 7 juillet 2026 de 08h30 à 17h30.**

Article 2 : Le demandeur est seul responsable, tant envers la ville de Pougues-Les-Eaux qu'envers un tiers, de tout accident, dégât ou dommage de quelque nature que ce soit, ainsi que tout désagrément occasionnel pouvant résulter de l'exploitation du domaine public. Il devra être assuré au titre de la responsabilité civile et souscrire les polices d'assurances nécessaires pour toute la durée des travaux.

Article 3 : Le Maire de Pougues-les-Eaux, l'entreprise ENSIO -EST APOIGNY, les Services Techniques, la Police Municipale de Pougues-Les-Eaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait et arrêté à Pougues-les-Eaux, 26 mai 2026.

Le 1er Adjoint,

Gilles Bertrand

